



# LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

@ : [secretariat-beauvais@liguehdfft.fr](mailto:secretariat-beauvais@liguehdfft.fr) - @ : [contact@liguehdfft.fr](mailto:contact@liguehdfft.fr)

CORONAVIRUS 2 – Mardi 3 Mars 2020 à 14h00

**Le report de la journée 3 de la phase 2  
des championnats par équipes Jeunes, Dames ou Messieurs  
devant être disputée du 1<sup>er</sup> au 14 Mars 2020  
sera effectué à une date ultérieure et précisé dans une autre circulaire.**

Suite à la circulaire « CORONAVIRUS 1 » du lundi 2 mars 2020, il semble que des précisions soient nécessaires, principalement concernant la phrase : **Toutes les rencontres dans les 4 autres départements – Aisne, Nord, Pas-de-Calais et Somme – qui reçoivent des clubs de l'Oise doivent être disputées.**

**SAUF pour les associations situées dans les zones à risques ou pour les autres clubs ayant des joueurs résidant dans ces zones : Creil, Montataire, VILLERS SAINT PAUL, NOGENT SUR OISE, CREPY EN VALOIS, Vaumoise, Lagny le Sec, LAMORLAYE et La Croix Saint Ouen pour lesquelles il y a confinement ou interdiction de déplacement. »**

Pour les directives contenues dans cette phrase, il faut comprendre :

- A) Rencontres programmées avec un club de l'Oise qui reçoit : ☞ RENCONTRE REPORTÉE
- B) Rencontres programmées avec un club de l'Oise qui se déplace :
  - 1) dans l'Oise : ☞ RENCONTRE REPORTÉE
  - 2) rencontres programmées avec un club des départements ou de l'Aisne, ou du Nord, ou de Pas-de-Calais ou de la Somme qui reçoit :
    - 2a) le club de l'Oise qui se déplace est d'une ville citée dans la liste ci-dessus : ☞ RENCONTRE REPORTÉE
    - 2b) le club de l'Oise qui se déplace est d'une ville non citée ci-dessus : ☞ RENCONTRE POSSIBLE
    - 2c) le club de l'Oise qui se déplace est d'une ville non citée ci-dessus mais avec des joueurs ou joueuses résidant dans les communes citées : ☞ RENCONTRE REPORTÉE

Pour l'application du 2b), nous estimons que les Dirigeants, Joueurs et Joueuses sont suffisamment conscients de la nécessité de ne pas propager le virus pour prendre toutes les précautions nécessaires.

Dans le cas d'impossibilité de recevoir une équipe citée dans le cas 2b ou de ne pas pouvoir se déplacer (joueurs et joueuses cité(e)s dans le cas 2c :

☞ vous devez prévenir votre adversaire dans les meilleurs délais avec copie au secrétariat du pôle de BEAUVAIS et au Président de la CSR, M. Bruno REVEL, [revel.bruno@liguehdfft.fr](mailto:revel.bruno@liguehdfft.fr).